



Association pour
la Protection de l'Environnement
du Pays de Grignan
et de l'Enclave des Papes

APEG Échanges N° 4

Avril 2023



Oisillon tombé du nid. Que faire ?

Avec l'arrivée du printemps, de nombreux oisillons peuvent tomber du nid. Pourtant, ils ne sont que très rarement abandonnés. Sauf risque avéré comme la proximité d'une route fréquentée ou d'un chat à l'affût, il est préférable de le laisser sur le lieu de sa découverte. Les parents se trouvent généralement à proximité même si on ne les voit pas.

Vous trouverez sur le site de la LPO tous les conseils.

[Lire la suite](#)



Alerte sécheresse pour le lez

Après avoir été placé en situation de vigilance sécheresse dès le 6 avril, le bassin versant du Lez a été placé le 18 avril en situation d'alerte sécheresse : mobilisons nous pour adapter nos comportements à la diminution avérée de la ressource en eau disponible !

Face à la situation actuelle de sécheresse, l'arrêté interdépartemental plaçant les bassins versants du lez et l'Eygues en alerte sécheresse pour les eaux superficielles et souterraines vient d'être publié le 17 avril par la préfecture de la Drôme, coordinatrice. La plupart des bassins versants du Vaucluse et de la Drôme sont concernés par une situation de vigilance ou d'alerte sécheresse.

Cela entraîne des mesures de limitation ou de restriction de l'usage de l'eau pour l'ensemble des usages (particuliers, collectivités, entreprises, exploitants agricoles) sur les communes du bassin du Lez listées dans l'arrêté.

Ces mesures sont détaillées pour chaque type d'usage dans le tableau ci joint et sont distinctes selon la situation : vigilance, alerte, alerte renforcée ou crise.

La publication précoce dès le début avril d'un tel arrêté sécheresse est révélatrice de l'état préoccupant de nos ressources en eau après une année 2022 marquée par plusieurs épisodes de sécheresse et par un hiver 2022 2023 également sec.

Début avril 2023, un déficit de précipitations annuelles de 18 % (soit un manque à gagner de 121 mm) est affiché par la station météorologique d'Orange, en cumulé pour les 12 derniers mois par rapport à la moyenne des 20 dernières années .

Cette sécheresse persistante et très précoce confirme les effets du changement climatique sur la ressource en eau disponible.

L'APEG engage une campagne de sensibilisation sur la nécessité de prendre en compte cette diminution de la ressource disponible dans nos comportements individuels et collectifs (particuliers, collectivités, entreprises, exploitants agricoles).

[Voir l'arrêté
interpréfectoral](#)



Ne taillez pas les haies

La LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) recommande de ne plus tailler les haies ni d'élaguer les arbres entre mi-mars et fin août afin que les oiseaux puissent nidifier en paix.

[Lire la suite](#)

Le SAGE du Lez est en phase consultation

Pour l'ensemble des 28 communes concernées du bassin du Lez, le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du LEZ sera présenté pour approbation aux conseils municipaux.

La procédure de construction du SAGE en cours depuis février 2017 a suivi plusieurs étapes sous le pilotage du SMBVL -Syndicat mixte du bassin versant du Lez-. Après l'adoption de l'état des lieux, du diagnostic et de la stratégie en 2021, le projet de SAGE a été finalement approuvé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) présidée par le maire de Valréas le 1er décembre 2022.

La consultation officielle des communes a démarré en janvier et se poursuivra jusqu'en mai afin de recueillir les avis sur le projet et les éventuelles modifications à apporter. Une enquête publique ouverte à l'ensemble de la population est prévue aux mois d'octobre et de novembre. L'arrêté inter préfectoral d'approbation est attendu pour la fin de l'année 2023.

La ressource en eau étant l'affaire de tous , le SAGE définit les objectifs et les mesures en faveur de la gestion de l'eau pour les 10 à 15 ans à venir. Elles portent notamment sur la préservation de la ressource en eau en quantité et qualité, la préservation des milieux naturels (notamment les ripisylves et zones humides), le bon état de fonctionnement des cours d'eau et la protection contre les inondations.

Les informations détaillées sur le contenu du SAGE du LEZ peuvent être consultées sur le site du SMBVL : Le projet de SAGE du Lez adopté ! :: SMBVL

Rappelons que l'APEG, en tant que représentante de FNE 84 et des usagers de l'eau au sein de la CLE , s'est fortement impliquée dans cette démarche notamment lors de la concertation publique sur les orientations stratégiques du SAGE au printemps 2021. Nos adhérents se sont en effet fortement exprimés pour mieux faire préserver les ripisylves ou forêts alluviales, mises à mal par les coupes rases à répétition comme à VISAN et SUZE la Rousse.

Ces mesures de protection des ripisylves sont intégrées dans le projet de SAGE et font également l'objet d'un projet d'arrêté inter-préfectoral de protection des habitats naturels du Lez et de ses affluents qui devrait être publié prochainement.

Si l'aboutissement de la procédure du SAGE du Lez est positive, il nous faudra cependant être vigilants sur les conditions de répartition équitable des ressources en eau entre les différents utilisateurs et sur la compatibilité avec les indispensables économies d'eau des projets actuels de forte extension des surfaces d'irrigation par prélèvement dans les eaux du Rhône.

En savoir plus

SAMEDI 20 et DIMANCHE 21 MAI
Participation à la foire de NYONS -
Découverte et défense de la
biodiversité
Animation pour la "Journée mondiale
des abeilles" du 20 mai

APEG

Maison Milon, 2 place Émile Colongin
Le Vialle, 84600 Grillon
contact@apeg.fr
<https://www.apeg.fr>

Suivez-nous sur Facebook



Cet e-mail a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous recevez cet e-mail car vous êtes inscrit à notre newsletter

| [Se désinscrire](#)

